

# ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

LE 16 NOVEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de Brownsburg-Chatham tenue mardi le 16 novembre 2021, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, lieu autorisé par la résolution numéro 19-12-336.

## Sont présents :

Monsieur Pierre Baril	Siège # 1
Monsieur André Junior Florestal	Siège # 2
Monsieur Louis Quevillon	Siège # 3
Madame Martine Renaud	Siège # 4
Madame Marilou Laurin	Siège # 5
Monsieur Stephen Rowland	Siège # 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de Monsieur Kévin Maurice, maire.

## Sont également présents :

Monsieur Jean-François Brunet, directeur général; et  
M<sup>e</sup> Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique.

## ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. DÉCLARATION DU MAIRE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021
6. ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PAIEMENTS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2021 AU MONTANT DE 2 222 223,13 \$
7. DÉPÔT PAR LE GREFFIER DES DOCUMENTS SUIVANTS:
  - 7.1 RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

<b>Valeur au cours du mois de septembre 2021:</b>	<b>7 519 167 \$</b>
<b>Valeur au cours du mois de septembre 2020:</b>	<b>2 025 855 \$</b>
<b>Valeur pour l'année 2021 ...</b>	<b>49 266 003 \$</b>
<b>Valeur pour l'année 2020</b>	<b>19 562 448 \$</b>

- 7.2 Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 14 octobre 2021

# *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

## **GESTION ET ADMINISTRATION**

- 8.1 Résolution pour établir les dates et heures pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal 2022
- 8.2 Résolution d'appui à la MRC d'Argenteuil - Demande aux gouvernements du Canada et du Québec de réaliser une étude coûts-bénéfices exhaustive en vue de relancer la liaison ferroviaire, à des fins de transport des personnes, dans le corridor Montréal et Ottawa-Gatineau, par la rive nord (Laval-Basses-Laurentides et Outaouais)
- 8.3 Adoption des prévisions budgétaires 2022 de la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
- 8.4 Adoption des prévisions budgétaires 2022 et du PTI 2022-2023-2024 de la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham / Lachute
- 8.5 Mise en disponibilité pour des honoraires professionnels sur le lot 4 423 494 appartenant à la Ville
- 8.6 Offre de services professionnels pour la réalisation d'une étude préliminaire pour le projet de développement résidentiel sur le lot 4 423 494 du cadastre du Québec appartenant à la Ville – Autorisation de mandat à la firme groupe DGS
- 8.7 Nomination d'un membre et d'un substitut du conseil municipal, à titre de représentants au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 8.8 Avis de motion et dépôt - Règlement d'emprunt numéro xxx-2021 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts
- 8.9 Avis de motion et dépôt - Règlement d'emprunt xxx-2021 concernant l'acquisition et l'aménagement d'une partie des lots 4 459 330 et 4 459 331 du cadastre du Québec, situés sur la route des Outaouais
- 8.10 Acquisition d'une partie des lots 4 459 330 et 4 459 331 du cadastre du Québec, situés sur la route des Outaouais
- 8.11 Nomination d'un délégué principal, d'un délégué substitut et d'un substitut au délégué substitut à la Régie intermunicipale Argenteuil/ Deux-Montagnes
- 8.12 Désignation d'un substitut du maire pour représenter la municipalité de Brownsburg-Chatham au Conseil de la MRC d'Argenteuil
- 8.13 Nomination de délégués principaux, de délégués substituts à la Régie d'Assainissement des eaux usées Brownsburg-Chatham / Lachute
- 8.14 Nomination de Monsieur le conseiller Stephen Rowland à titre de maire suppléant pour l'année 2022

# *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

## **RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS**

- 9.1      Embauche d'une adjointe à la direction générale et assistante-greffière

## **TRAVAUX PUBLICS**

- 10.1     Autorisation de location d'un équipement de déneigement de trottoirs et d'un camion-citerne
- 10.2     Alimentation en eau potable – Demande d'autorisation de prélèvement et de traitement d'eau souterraine – Nouveau puits de la marina - Lot 4 423 683 du cadastre du Québec
- 10.3     Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – Travaux de remplacement des toitures du garage municipal et de la caserne du village– autorisation de dépôt d'une demande
- 10.4     Autorisation de dépenses – Mandat d'honoraires professionnels – Actualisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout de 2016
- 10.5     Mandat à l'Union des municipalités du Québec référence AP-2022 achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2022
- 10.6     Adoption de la programmation numéro 1 des travaux dans le cadre de la contribution gouvernementale de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023
- 10.7     Acceptation provisoire des travaux du développement Pine Hill Forest – Rues Boréale et De la Toundra
- 10.8     Résultats d'appel d'offres public – Services professionnels pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux
- 10.9     Autorisation de dépense – Mandat d'honoraires professionnels - Réalisation des études pour les travaux de réhabilitation de la montée de La Branche dans le cadre de la demande d'aide financière PAVL (Programme d'aide à la voirie locale)
- 10.10    Convention d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien des routes locales dossier numéro 2021-76043-15-0503
- 10.11    Avis de motion et dépôt - Règlement d'emprunt numéro xxx-2021 autorisant l'installation de compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI) et un échantillonnage résidentiel sur le territoire desservi de la Ville de Brownsburg-Chatham
- 10.12    Mise en disponibilité pour l'augmentation du budget initial 2021 pour le Service des travaux publics - Budget général
- 10.13    Acceptation provisoire partielle des travaux phase I - Prolongement de la rue Woodbine - Gestion Or Concept inc.

# *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

## ***LOISIRS ET CULTURE***

- 11.1 Autorisation de location d'un équipement de déneigement pour les patinoires et des propriétés municipales
- 11.2 Autorisation de dépenses dans le cadre du Marché Festif de Brownsburg-Chatham du 4 décembre 2021
- 11.3 Amendement à la résolution numéro 18-05-154 afin d'y inclure le Mistral Laurentides (Association hockey féminin des Laurentides)
- 11.4 Contribution financière à l'entreprise Neuromotrix

*(Camping et Marina)*

- 11.5 Mise à niveau de la Boucle « L » et ajout de 11 nouveaux sites au camping municipal

## **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

12.1

## **SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 13.1 Demande de dérogation mineure DM-2021-00834 – Lot vacant 6 432 219 du cadastre du Québec, situé sur la rue de l'Ambrosia – Nombre d'étages d'un garage privé détaché  
**(Refusée à l'unanimité par le CCU)**
- 13.2 Demande de dérogation mineure DM-2021-00837 – Propriété située au 10, chemin Sinclair (lot 4 234 689 du cadastre du Québec) – Distance entre la maison et la ligne de lot avant  
**(Recommandée favorablement par le CCU)**
- 13.3 Demande de dérogation mineure DM-2021-00838 – Lot projeté 6 461 768 du cadastre du Québec, situé sur la route du Nord – Superficie du lot  
**(Recommandée favorablement par le CCU)**
- 13.4 Demande de dérogation mineure DM-2021-00839 – Propriété située au 985, route des Outaouais (lots 4 423 155 et 4 424 307 du cadastre du Québec) – Espace de stationnement et espace de verdure en cour avant  
**(Recommandée partiellement par le CCU)**
- 13.5 Demande de PIIA numéro 2021-038 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du garage privé détaché (Remplacement de matériaux de revêtement extérieur) – Propriété située au 1321, route des Outaouais (lots 4 423 155 et 4 424 307 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013  
**(Recommandée favorablement par le CCU)**

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

- 13.6 Demande de PIIA numéro 2021-039 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment principal (remplacement des fenêtres du bâtiment principal) – Propriété située au 173, chemin de Dalesville Sud (lot 4 234 525 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013  
**(Recommandée favorablement par le CCU)**
- 13.7 Demande de PIIA numéro 2021-040 relative à une demande de permis de construction d'un bâtiment principal (poste de surpression)– Lot 4 235 533 du cadastre du Québec, situé sur la rue Principale, dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013  
**(Recommandée favorablement par le CCU)**
- 13.8 Demande de PIIA numéro 2021-041 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment principal (Remplacement de la toiture du bâtiment principal) – Propriété située au 172, route du Canton (lot 4 422 543 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013  
**(Recommandée favorablement par le CCU)**
- 13.9 Demande de PIIA numéro 2021-042 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du garage privé détaché (remplacement du revêtement extérieur) – Propriété située au 18, chemin de Dalesville (lot 4 677 415 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013  
**(Recommandée favorablement par le CCU)**
- 13.10 Adoption du Règlement numéro 197-05-2021 amendant le Règlement de zonage 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de retirer l'usage accessoire à l'habitation « location à court séjour » dans les zones de villégiature V-423 à V-425 et V-427
- 13.11 Avis de motion : Projet de règlement numéro 197-07-2021 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage Utilité publique (P2) dans la zone centre-ville Cv-702 et y permettre l'usage spécifique « Poste de surpression » (P205)
- 13.12 Adoption du projet de règlement numéro 197-07-2021 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage Utilité publique (P2) dans la zone centre-ville Cv-702 et y permettre l'usage spécifique « Poste de surpression » (P205)
- 13.13 Avis de motion : Projet de règlement numéro 196-02-2021 amendant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 196-2013, tel que déjà amendé, afin de modifier la carte 5 sur les affections du sol (feuillet 1 et 2)

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- 13.14 Adoption du projet de règlement numéro 196-02-2021 amendant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 196-2013, tel que déjà amendé, afin de modifier la carte 5 sur les affectations du sol (feuillet 1 et 2)
- 13.15 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2021-00024 – Création des lots 6 463 592 et 6 463 593 du cadastre du Québec – Monsieur Mikael Lanthier pour et au nom de la compagnie Les Entreprises 272 inc.  
(Montant des frais de parcs, terrains de jeux et espaces naturels: 3 190 \$)
- 13.16 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2021-00026 – Création du lot 6 474 768 du cadastre du Québec – Monsieur Vincent Chartrand et madame Céline Lambert  
(Montant des frais de parcs, terrains de jeux et espaces naturels: 5 500 \$)
- 13.17 Arrêt de la procédure d'amendement à la réglementation relative au projet de règlement numéro 196-02-2020 amendant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 196-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'ajouter une planification particulière des secteurs d'affectation rurale et de villégiature du secteur nord de la Ville

### **21-11-441 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

#### ***Déclaration du maire***

La période des questions est ouverte.

*De 19 h 03 à 19 h 21 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers, les membres du conseil et de l'administration répondent aux questions.*

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

5.  
21-11-442 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2021 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

6.  
21-11-443 **ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES  
PAIEMENTS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le greffier et directeur du Service juridique, M<sup>e</sup> Pierre-Alain Bouchard.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des chèques et des paiements au fonds d'administration pour le mois d'octobre 2021 au montant de 2 222 223,13 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité

**GESTION ET ADMINISTRATION**

8.1  
21-11-444 **RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR LES DATES ET HEURES  
POUR LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU  
CONSEIL MUNICIPAL 2022**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du greffier et directeur du Service juridique, monsieur Pierre-Alain Bouchard.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg adopte le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal à avoir lieu en 2022, qui se tiendront à la salle du centre communautaire Louis-Renaud et qui débuteront à 19 h, à savoir :

Mardi, le 11 janvier 2022, à 19 h	Mardi, le 5 juillet 2022, à 19 h
Mardi, le 1 <sup>er</sup> février 2022, à 19 h	Mardi, le 2 août 2022, à 19 h
Mardi, le 8 mars 2022, à 19 h	Mardi, le 6 septembre 2022, à 19 h
Mardi, le 5 avril 2022, à 19 h	Mardi, le 4 octobre 2022, à 19 h
Mardi, le 3 mai 2022, à 19 h	Mardi, le 1 <sup>er</sup> novembre 2022, à 19 h
Mardi, le 7 juin 2022, à 19 h	Mardi, le 6 décembre 2022, à 19 h

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal à avoir lieu en 2022.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité

**21-11-445**      **8.2**  
**RÉSOLUTION D'APPUI À LA MRC D'ARGENTEUIL -  
DEMANDE AUX GOUVERNEMENTS DU CANADA ET DU  
QUÉBEC DE RÉALISER UNE ÉTUDE COÛTS-BÉNÉFICES  
EXHAUSTIVE EN VUE DE RELANCER LA LIAISON  
FERROVIAIRE, À DES FINS DE TRANSPORT DES  
PERSONNES, DANS LE CORRIDOR MONTRÉAL ET  
OTTAWA-GATINEAU, PAR LA RIVE NORD (LAVAL-  
BASSES-LAURENTIDES ET OUTAOUAIS)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil lors d'une séance ordinaire tenue le 11 août 2021, à adopté la résolution numéro 21-08-2021 dans le but de demander aux gouvernements du Canada et du Québec de réaliser une étude coûts-bénéfices exhaustive en vue de relancer la liaison ferroviaire, à des fins de transport des personnes, dans le corridor Montréal et Ottawa-Gatineau, par la Rive Nord) Laval-Basses-Laurentides et Outaouais);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance de la résolution numéro 21-08-2021 adoptée par la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT QU'il est largement démontré que le mode ferroviaire constitue une solution de transport durable face au défi des changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham souhaitent appuyer la MRC d'Argenteuil dans ses démarches;

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur général, monsieur Jean-François Brunet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

QUE le conseil municipal de Ville de Brownsburg-Chatham appuie la MRC d'Argenteuil dans ses démarches auprès des instances gouvernementales du Canada et du Québec.

Adoptée à l'unanimité

21-11-446 8.3 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE ARGENTEUIL DEUX-MONTAGNES**

CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires 2022 par la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions budgétaires ont été déposées à la Ville de Brownsburg-Chatham pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la trésorière et directrice du Service des finances, madame Marie-Christine Vézeau.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte les prévisions budgétaires 2022 de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

Adoptée à l'unanimité

21-11-447 8.4 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 ET DU PTI 2022-2023-2024 DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE CHATHAM / LACHUTE**

CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires 2022 et du PTI 2022-2023-2024 par la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham / Lachute à la séance du 29 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions budgétaires ont été déposées à la Ville de la Brownsburg-Chatham pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Marie-Christine Vézeau, trésorière et directrice du Service des finances.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham accepte les prévisions budgétaires annuelles 2022 et le PTI 2022-2023-2024 dans le cadre de la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham / Lachute.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham entend passer au comptant, le montant de 25 168 \$ portant sur les travaux d'ajout de capacité de pompage et remplacement de panneau de contrôle SP-9, pour le remplacement du camion cube, le tout afin de ne pas faire augmenter la quote-part du budget d'opération 2022, tel que présenté par la Régie d'assainissement des eaux usées Chatham/Lachute.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham paiera à même son surplus accumulé, les frais de 25 168 \$, ajoutés à la quote-part annuelle de 2022 sur réception des factures justificatives à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

8.5  
**21-11-448 MISE EN DISPONIBILITÉ POUR DES HONORAIRES  
PROFESSIONNELS SUR LE LOT 4 423 494  
APPARTENANT À LA VILLE**

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de se départir d'une partie du lot 4 423 494 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les différentes études requises et les honoraires d'arpentage devront être assumés par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente estimé de ce lot sera supérieur au total des coûts engagés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du greffier et directeur du Service juridique, monsieur Pierre-Alain Bouchard.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la mise en disponibilité d'un montant de 50 000 \$ en provenance de l'excédent accumulé non affecté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise de retourner tout solde résiduaire à son fonds d'origine.

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

8.6  
21-11-449 **OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL SUR LE LOT 4 423 494 DU CADASTRE DU QUÉBEC APPARTENANT À LA VILLE – AUTORISATION DE MANDAT À LA FIRME GROUPE DGS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire obtenir les services d'une firme en ingénierie civile afin de planifier la desserte en égout sanitaire et en aqueduc pour le projet de développement résidentiel projeté sur le lot 4 423 494 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN processus de demande de soumissions par invitation est effectué;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) entreprises ont déposé des offres de service;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de monsieur Jean-François Brunet, urbaniste et directeur général.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le conseil municipal accepte l'offre soumise de la firme Groupe DGS au montant de vingt-cinq mille 25 000 \$, plus toutes les taxes applicables.

QUE cette dépense soit payable à même le poste budgétaire numéro 02-620-00-410.

Adoptée à l'unanimité

8.7  
21-11-450 **NOMINATION D'UN MEMBRE ET D'UN SUBSTITUT DU CONSEIL MUNICIPAL, À TITRE DE REPRÉSENTANTS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, suite à l'élection municipale du 7 novembre dernier, de nommer un membre du conseil municipal au comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QU'il peut arriver que le membre représentant s'absente ou ne puisse assister à une séance, il y a donc lieu de nommer un (1) substitut;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du greffier et directeur du Service juridique, monsieur Pierre-Alain Bouchard.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme madame Marilou Laurin, à titre de membre pour siéger au comité consultatif d'urbanisme (CCU), conformément au Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme madame Martine Renaud, à titre de premier substitut pour siéger au comité consultatif d'urbanisme (CCU), conformément au Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme.

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 20-12-382.

Adoptée à l'unanimité

8.8  
**MOTION** **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO XXX-2021 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS**

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement d'emprunt parapluie est par les présentes données par madame la conseillère Martine Renaud qu'à une séance ultérieure du conseil municipal, il adoptera ou fera adopter le Règlement d'emprunt numéro XXX-2021 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts.

8.9  
**MOTION** **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT D'EMPRUNT XXX-2021 CONCERNANT L'ACQUISITION ET L'AMÉNAGEMENT D'UNE PARTIE DES LOTS 4 459 330 ET 4 459 331 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉS SUR LA ROUTE DES OUTAOUAIS**

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement d'emprunt est par les présentes données par monsieur le conseiller Pierre Baril qu'à une séance ultérieure du Conseil municipal, il adoptera ou fera adopter le Règlement d'emprunt numéro XXX-2021 concernant l'acquisition et l'aménagement d'une partie des lots 4 459 330 et 4 459 331 du cadastre Québec, situés sur la route des Outaouais.

8.10  
**21-11-451** **ACQUISITION D'UNE PARTIE DES LOTS 4 459 330 ET 4 459 331 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉS SUR LA ROUTE DES OUTAOUAIS**

CONSIDÉRANT la volonté d'acquérir une partie des lots 4 459 330 et 4 459 331 du cadastre du Québec situés dans la zone V-428 d'une superficie d'environ 275 500 pieds carrés, et ce, dans le but d'agrandir le camping municipal;

CONSIDÉRANT la proposition d'achat reçue de la Ferme J.A Lauzon inc.;

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du règlement d'emprunt XXX-2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur général, monsieur Jean-François Brunet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat d'une partie des lots 4 459 330 et 4 459 331 à Ferme J.A Lauzon inc., au montant de 430 000 \$ plus les frais applicables, le tout conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le greffier et le directeur général à signer l'acte d'achat notarié.

Adoptée à l'unanimité

**21-11-452**      8.11 **NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ PRINCIPAL, D'UN DÉLÉGUÉ SUBSTITUT ET D'UN SUBSTITUT AU DÉLÉGUÉ SUBSTITUT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE ARGENTEUIL/ DEUX-MONTAGNES**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, de nommer un délégué principal, un délégué substitut ainsi qu'un substitut au délégué substitut à la Régie Intermunicipale Argenteuil/Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QU'il peut arriver que le délégué principal s'absente ou ne puisse assister à une séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marilou Laurin et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme le Maire, monsieur Kévin Maurice, à titre de délégué principal pour siéger à la Régie Intermunicipale Argenteuil/Deux-Montagnes;

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme madame Martine Renaud, à titre de déléguée substitut pour siéger à la Régie Intermunicipale Argenteuil/Deux-Montagnes;

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme monsieur Louis Quevillon, à titre de substitut à la déléguée substitut pour siéger à la Régie Intermunicipale Argenteuil/Deux-Montagnes;

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 18-07-230

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

**8.12**

**21-11-453**

**DÉSIGNATION D'UN SUBSTITUT DU MAIRE POUR  
REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DE BROWNSBURG-  
CHATHAM AU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT QUE l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale municipale prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT QUE ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de désigner un substitut pour représenter la municipalité de Brownsburg-Chatham au conseil de la MRC d'Argenteuil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QUE, conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale municipale, monsieur le conseiller Stephen Rowland soit nommé à titre de substitut du maire, pour représenter la municipalité de Brownsburg-Chatham au conseil de la MRC d'Argenteuil.

QUE la présente résolution abroge la résolution 21-06-221.

Adoptée à l'unanimité

**8.13**

**21-11-454**

**NOMINATION DE DÉLÉGUÉS PRINCIPAUX, DE  
DÉLÉGUÉS SUBSTITUTS À LA RÉGIE  
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES BROWNSBURG-  
CHATHAM / LACHUTE**

CONSIDÉRANT QUE le *ministre des Affaires municipales* de l'époque, Monsieur Rémy Trudel, a approuvé, le 23 décembre 1996, l'entente concernant la Régie Intermunicipale relative à l'assainissement des eaux usées entre la municipalité du Canton de Chatham et la Ville de Lachute;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 2.3 de l'entente, les municipalités, parties à l'entente, doivent nommer deux (2) délégués principaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme monsieur le maire Kévin Maurice et le conseiller monsieur Stephen Rowland, à titre de délégués principaux pour le conseil de la Régie d'Assainissement des eaux usées Brownsburg-Chatham / Lachute.

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme messieurs les conseillers Louis Quevillon et Pierre Baril, à titre de délégués substitués pour le Conseil de la *Régie d'Assainissement des eaux usées Brownsburg-Chatham / Lachute*.

QUE la présente résolution remplace et abroge les résolutions 16-06-197, 17-12-352 et 18-01-14.

Adoptée à l'unanimité

21-11-455 8.14 **NOMINATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER  
STEPHEN ROWLAND À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT  
POUR L'ANNÉE 2022**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE monsieur le conseiller Stephen Rowland soit nommé à titre de maire suppléant à compter du 16 novembre 2021 et pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité

**RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS**

21-11-456 9.1 **EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE À LA DIRECTION  
GÉNÉRALE ET ASSISTANTE-GREFFIÈRE**

CONSIDÉRANT la vacance du poste cadre d'adjointe à la direction générale et assistante-greffière suite au départ à la retraite de madame Line Milo;

CONSIDÉRANT QUE madame Mélanie Ladouceur a occupé la fonction d'adjointe administrative pour le Service de sécurité incendie, ainsi que pour le Service de l'urbanisme, du développement et de l'aménagement du territoire depuis son embauche à la Ville de Brownsburg-Chatham, le 9 février 2009 jusqu'au 22 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE madame Mélanie Ladouceur occupe la fonction d'agente technique pour le Service de l'urbanisme, du développement et de l'aménagement du territoire à la Ville de Brownsburg-Chatham depuis le 22 juin 2020 et qu'elle accomplit un excellent travail depuis son embauche;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, monsieur Jean-François Brunet, recommande de nommer madame Mélanie Ladouceur au poste cadre d'adjointe à la direction générale et assistante-greffière;

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*, l'assistante-greffière pourra, en l'absence du greffier, exercer tous les devoirs de la charge de greffier, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges, et sous les mêmes obligations et pénalités au cas de vacances dans la charge de greffier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation soumise par la directrice des ressources humaines, communications et relations avec le milieu et directrice générale adjointe, madame Lisa Cameron;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine l'embauche de madame Mélanie Ladouceur au poste-cadre d'adjointe à la direction générale et assistante-greffière, et ce, en date du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve le contrat de travail élaboré aux termes entendus entre la Ville et madame Ladouceur.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise madame Mélanie Ladouceur à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires reliés au bon fonctionnement du service de la greffe, le cas échéant, en l'absence du greffier.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise madame Mélanie Ladouceur, après s'être assurée du paiement complet en capital, intérêts et frais, à signer, pour et au nom de la Ville, les mainlevées et quittances nécessaires pour permettre la fermeture des dossiers judiciaires ou autres, ainsi que la radiation des actes qui ont été publiés au bureau de la publicité des droits, et ce, afin de garantir le paiement des redevances municipales et l'exécution des jugements en résultant, notamment les privilèges, hypothèques, préavis d'exercice, avis de vente pour défaut de paiement des taxes et/ou saisies.

Adoptée à l'unanimité

### **TRAVAUX PUBLICS**

10.1

21-11-457

#### **AUTORISATION DE LOCATION D'UN ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT DE TROTTOIRS ET D'UN CAMION-CITERNE**

CONSIDÉRANT QUE la venue de la saison hivernale arrive sous peu et qu'il y a lieu procéder à la location d'équipements afin d'assurer adéquatement de l'entretien du territoire;

CONSIDÉRANT la défektivité d'une chenillette pour l'entretien hivernal;

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT l'offre de location des Entreprises KL Mainville inc., à savoir :

- Location d'un petit tracteur avec équipement pour déneiger les tracteurs en raison de la défektivité d'une de nos chenillettes;
- Location d'un camion 6 roues de type-citerne afin d'arroser convenablement les patinoires du territoire de la Ville.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur général, monsieur Jean-François Brunet.

EN CONSÉQUENCE, il est convenu par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la location desdits équipements auprès des Entreprises KL Mainville inc..

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général, monsieur Jean-François Brunet à signer pour et au nom de la Ville une entente de location auprès des Entreprises K.L. Mainville inc. pour une période s'échelonnant du 1er décembre 2021 jusqu'au 30 mars 2022 au montant de 9 198 \$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE la portion des coûts du mois de décembre 2021 sera prise à même le budget 2021.

Adoptée à l'unanimité

21-11-458 10.2 **ALIMENTATION EN EAU POTABLE – DEMANDE D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT ET DE TRAITEMENT D'EAU SOUTERRAINE – NOUVEAU Puits DE LA MARINA - LOT 4 423 683 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a déposé une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE auprès du *Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques* (MELCC) pour le prélèvement et le traitement de l'eau du nouveau puits de la Marina;

CONSIDÉRANT QUE la section 2.7 du « Formulaire de demande d'autorisation pour un prélèvement d'eau assujéti à l'article 31.75 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) exige pour le cas où la demande est déposée par une Municipalité, que celle-ci s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de Service de madame Caroline Charest-Savard, directrice du Service des travaux publics par intérim.

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est résolu par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à transmettre au MELCC au plus tard 60 jours après la fin des travaux une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée à l'unanimité

**21-11-459 10.3 PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM) – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES TOITURES DU GARAGE MUNICIPAL ET DE LA CASERNE DU VILLAGE – AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et s'engage à respecter toutes les modalités s'y appliquant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet en titre, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'expropriation continue de l'infrastructure visée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés au projet en titre si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts;

CONSIDÉRANT QUE les chargés de projet de la Ville de Brownsburg-Chatham, madame Nathalie Sigouin ainsi que madame Mélanie Paquin, d'Équipe Laurence, agissent à titre de représentantes de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de Service de madame Caroline Charest-Savard, directrice du Service des travaux publics par intérim.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

10.4  
**21-11-460** **AUTORISATION DE DÉPENSES – MANDAT  
D’HONORAIRES PROFESSIONNELS – ACTUALISATION  
DU PLAN D’INTERVENTION POUR LE  
RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D’AQUEDUC ET  
D’ÉGOUT DE 2016**

CONSIDÉRANT QUE le dernier plan d’intervention pour le renouvellement des conduites d’aqueduc et d’égout de 2016;

CONSIDÉRANT QU’il manque plusieurs tronçons non inspectés dans le plan d’intervention de 2016 et qu’il n’inclut pas le réseau pluvial;

CONSIDÉRANT QUE pour pouvoir déposer une demande de subventions pour le remplacement des conduites (TECQ, Primeau et Fimeau), le plan d’intervention doit être mis à jour afin d’être admissible;

CONSIDÉRANT QUE l’offre de service pour le mandat d’actualisation du plan d’intervention de la part d’Équipe Laurence au montant de 14 750,00 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE cette offre comprend l’actualisation des données sur le réseau d’aqueduc, le réseau d’égout sanitaire et pluvial, les données sur les chaussées ainsi que la mise à jour des plans;

CONSIDÉRANT QUE ces données permettront de prioriser les interventions et ainsi produire les estimations préliminaires;

CONSIDÉRANT QUE le mandat inclut également la production d’un avenant pour l’acceptation par le MAMH;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses n’étaient pas prévues au budget d’opération;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de Service de madame Caroline Charest-Savard, directrice du Service des travaux publics par intérim.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu:

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le mandat d’actualisation de son plan d’intervention de renouvellement des conduites d’aqueduc et d’égout auprès d’Équipe Laurence, selon l’offre de service portant le numéro OS-4761, au montant de 16 872,59 \$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE le paiement de ce mandat est payable à même le poste budgétaire 02-310-00-410.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise par le fait même de débiter les démarches d’estimation préliminaire du coût des travaux, pour permettre l’avancement du dossier de sécurité publique.

Adoptée à l’unanimité

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

10.5  
21-11-461 **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC  
RÉFÉRENCE AP-2022 ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ  
COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2022**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ.

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de Service de madame Caroline Charest-Savard, directrice du Service des travaux publics par intérim.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaire aux activités de la Ville de Brownsburg-Chatham pour l'année 2022.

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requise que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres.

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant les taxes, à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

21-11-462      10.6  
**ADOPTION DE LA PROGRAMMATION NUMÉRO 1 DES  
TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA CONTRIBUTION  
GOUVERNEMENTALE DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET  
DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES  
ANNÉES 2019 À 2023**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de Service de madame Caroline Charest-Savard, directrice du Service des travaux publics par intérim.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coût des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité

10.7  
**21-11-463 ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX DU DÉVELOPPEMENT PINE HILL FOREST – RUES BORÉALE ET DE LA TOUNDRA**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente autorisé par la résolution N° 24-04-109 entre la Ville de Brownsburg-Chatham et la compagnie Pine Hill sur le Lac inc. représentée par monsieur Antony Gibault signé le 6 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'inspection pour réception provisoire des travaux effectuée le 29 octobre 2021 ainsi que la réception du rapport d'inspection provisoire des travaux de l'ingénieur monsieur Louis Voyer, ing. ;

CONSIDÉRANT QU'aucune déficience n'a été relevée lors de l'inspection effectuée en compagnie du promoteur et de l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la réception de tous les documents précisés à l'article 7.5 du protocole d'entente pour l'acceptation provisoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7.7 du protocole d'entente, le promoteur fournira à la Ville une lettre de garantie ou un chèque certifié fait à l'ordre de la Ville de Brownsburg-Chatham correspondant à 5 % des coûts des travaux riverains;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 7.6 du protocole d'entente une visite d'acceptation finale sera planifiée un (1) an suivant l'acceptation provisoire des travaux;

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de Service de madame Caroline Charest-Savard, directrice du Service des travaux publics par intérim.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'acceptation provisoire des travaux du développement Chatham – Prolongement de la rue des Bouleaux selon le protocole d'entente N° 24-04-109 entre la Ville de Brownsburg-Chatham et la compagnie Pine Hill sur le Lac inc., représentée par monsieur Antony Gibault signé le 6 avril 2021.

QU'à partir de cette acceptation provisoire, la Ville de Brownsburg-Chatham prend en charge les frais de déneigement et d'entretien régulier des tronçons de rues des longueurs suivantes :

- Boréale : 294 mètres; et
- De la Toundra : 188 mètres.

Adoptée à l'unanimité

10.8  
**21-11-464 RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT qu'un processus d'appel d'offres public a été effectué au cours du mois d'octobre 2021, puisque le contrat actuel d'entretien ménager des bâtiments municipaux vient à échéance le 31 décembre de l'année courante;

CONSIDÉRANT que le processus s'est fait sous forme d'appel d'offres public avec indicateurs de performance;

CONSIDÉRANT qu'une entreprise spécialisée dans le domaine a soumis un prix;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire s'est avéré conforme;

CONSIDÉRANT le résultat du pointage final, à savoir :

- Les services ménagers Roy ltée. 5,90 points

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de Service de madame Caroline Charest-Savard, directrice du Service des travaux publics par intérim.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

Que le Conseil de la Ville de Brownsburg-Chatham, approuve et mandate le soumissionnaire conforme s'étant vu attribué le meilleur pointage, ***Les Services ménagers Roy Ltée***, pour un montant annuel, toutes taxes incluses, selon les services décrits dans le devis :

2022 – 70 861,08 \$  
2023 (année d'option 1) – 72 703,08 \$  
2024 (année d'option 2) – 74 936,16 \$

QUE le contrat prenne effet, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, tel que spécifié au devis;

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham se réserve le droit de donner en tout ou en partie les services énumérés dans le devis, le tout conditionnel aux démarches budgétaires annuelles pour les divers services municipaux.

QUE la Ville se réserve le droit de demander un grand ménage annuel et un polissage hebdomadaire, pour un montant total ne pouvant excéder 10 % du montant annuel soumis par l'adjudicataire, incluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

10.9  
**21-11-465** **AUTORISATION DE DÉPENSE – MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS - RÉALISATION DES ÉTUDES POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA MONTÉE DE LA BRANCHE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PAVL (PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a autorisé la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) le 7 septembre 2021, résolution 21-09-361;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis des travaux proposés incluant l'estimation du coût des travaux sont requis pour le dépôt de la demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu une offre de service pour le mandat de réalisation des plans et devis et estimations de la part d'*Équipe Laurence* au montant de 23 395,00 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE cette offre comprend tous les travaux de relevé de terrain, la conception et l'aménagement de la chaussée et du drainage, la réalisation des plans et devis, un rapport technique de l'analyse des problématiques sur les enjeux de sécurité routière et socio-économique ainsi que tous les documents nécessaires au dépôt de la demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE ces budgets n'étaient pas prévus au budget d'opération;

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de Service de madame Caroline Charest-Savard, directrice du Service des travaux publics par intérim.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le mandat de réalisation des relevés, des plans et devis et estimations du coût des travaux ainsi que tous les documents nécessaires au dépôt de la demande d'aide financière auprès d'*Équipe Laurence*, selon l'offre de service portant le numéro OS-6868, au montant de 28 898,40 \$, incluant toutes les taxes applicables

QUE le paiement de ce mandat est payable à même le poste budgétaire numéro 02-310-00-410.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise, par le fait même, de débiter les démarches de la firme *Équipe Laurence*.

Adoptée à l'unanimité

10.10

21-11-466

### **CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES DOSSIER NUMÉRO 2021-76043-15-0503**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a reçu une lettre d'annonce pour le projet cité en titre et qu'une convention d'aide financière est exigée par le ministre;

CONSIDÉRANT QU'il est mentionné dans la lettre qu'une convention d'aide financière est nécessaire pour les montants excédant 250 000 \$ afin de déterminer les modalités de versements en vertu du programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales;

CONSIDÉRANT QUE la convention doit être dûment signée par un représentant de la Ville doit être accompagnée d'une résolution municipale autorisant sa signature;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de Service de madame Caroline Charest-Savard, directrice du Service des travaux publics par intérim.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la directrice des travaux publics ou le directeur général à signer la convention d'aide financière et tout document ou entente à cet effet avec le ministre.

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

10.11  
**MOTION AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT  
D'EMPRUNT NUMÉRO XXX-2021 AUTORISANT  
L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU DANS LES  
INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI) ET  
UN ÉCHANTILLONNAGE RÉSIDENTIEL SUR LE  
TERRITOIRE DESSERVI DE LA VILLE DE  
BROWNSBURG-CHATHAM**

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement d'emprunt est par les présentes données par monsieur le conseiller Stephen Rowland qu'à une séance ultérieure du conseil municipal, il adoptera ou fera adopter le Règlement d'emprunt numéro XXX-2021 autorisant l'installation de compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI) et un échantillonnage résidentiel sur le territoire desservi de la Ville de Brownsburg-Chatham.

10.12  
**21-11-467 MISE EN DISPONIBILITÉ POUR L'AUGMENTATION DU  
BUDGET INITIAL 2021 POUR LE SERVICE DES  
TRAVAUX PUBLICS - BUDGET GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 289-2020 ayant pour objet l'adoption budget annuel 2021;

CONSIDÉRANT QUE les soldes disponibles, mis à part les salaires, du Service des travaux publics et de l'Hygiène du milieu sont insuffisants pour terminer l'année;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses non budgétées ont dû être réalisées pour des travaux d'urgence;

CONSIDÉRANT l'augmentation de plusieurs tarifs et frais en 2021 étant donné la situation sociale actuelle et que ces montants étaient imprévus;

CONSIDÉRANT les travaux d'entretien hivernaux en cours sur les véhicules et sur les routes;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir des crédits suffisants et disponibles pour engager des dépenses;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles à l'excédent accumulé non affecté;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport budgétaire 2021 pour le service des travaux publics et l'hygiène du milieu de madame Marie-Christine Vézeau, trésorière et directrice des finances.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le conseil municipal autorise la mise en disponibilité d'un montant de 150 000 \$, à même l'excédent accumulé non affecté pour augmenter le budget général du Service des travaux publics et de l'Hygiène du milieu.

Adoptée à l'unanimité

10.13  
**21-11-468 ACCEPTATION PROVISOIRE PARTIELLE DES  
TRAVAUX PHASE I- PROLONGEMENT DE LA RUE  
WOODBINE – GESTION OR CONCEPT INC.**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente autorisé par la résolution numéro 21-09-390 entre la Ville de Brownsburg-Chatham et *Gestion or concept inc.* représentée par monsieur Sébastien Lemyre signé le 23 septembre 2021;

CONSIDÉRANT le procès-verbal suivant l'inspection pour réception provisoire des travaux effectuée le 11 juillet 2021 ainsi que la réception du rapport d'inspection provisoire des travaux de l'ingénieure Pierre Breton de la firme BHP Conseils;

CONSIDÉRANT les déficiences décrites au rapport d'inspection de l'ingénieur soit l'aménagement du cercle de virage.

CONSIDÉRANT les déficiences relevées par le service des travaux publics lors de la visite incluant le profilage des accotements, le profilage et l'ensemencement des fossés ainsi que l'aménagement de la biorétention décrit dans le protocole d'entente ainsi qu'indiqué aux plans, le tout à la charge du promoteur et selon les règles de l'art lors et/ou suivant la construction des immeubles;

CONSIDÉRANT que la ville prendra en charge uniquement le déneigement jusqu'au cercle de virage pour la saison hivernale 2021-2022 et que l'entretien complète du prolongement de la rue sera à la charge du promoteur jusqu'à la réalisation des déficiences inscrite au rapport de l'ingénieur;

CONSIDÉRANT la réception de tous les documents précisés à l'article 7.4 du protocole d'entente pour l'acceptation provisoire partielle;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7.6 du protocole d'entente, le promoteur fournira à la Ville une lettre de garantie ou un chèque certifié fait à l'ordre de la Ville de Brownsburg-Chatham correspondant à 5 % des coûts des travaux riverain;

CONSIDÉRANT que selon l'article 7.5 du protocole d'entente une visite d'acceptation finale sera planifiée un (1) an suivant l'acceptation provisoire des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de la directrice par intérim du Service des travaux publics, madame Caroline Charest-Savard ainsi que de ses recommandations.

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'acceptation provisoire partielle des travaux de prolongement de la rue Woodbine selon le protocole d'entente numéro 21-09-390 entre la Ville de Brownsburg-Chatham et *Gestion or concept inc.* représentée par monsieur Sébastien Lemyre signé le 23 septembre 2021.

QUE l'acceptation finale est conditionnelle à la réalisation des travaux de correction des déficiences.

QUE l'acceptation finale est conditionnelle aux articles 7.5 et 7.6, le cas échéant, du protocole d'entente.

**QU'uniquement à partir de la correction des déficiences, suite à l'approbation du Service des travaux publics, la Ville de Brownsburg-Chatham prend en charge les frais d'entretien régulier, offrira le service de collecte des matières résiduelles, de ce tronçon de rue d'une longueur de 180 mètres.**

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham procédera à l'installation de panneaux de signalisation d'identification du nom de la nouvelle rue, ainsi que d'un panneau d'arrêt obligatoire, **suite à la correction des déficiences des travaux de rue.**

Adoptée à l'unanimité

### **LOISIRS & CULTURE**

#### **21-11-469 11.1 AUTORISATION DE LOCATION D'UN ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT POUR LES PATINOIRES ET DES PROPRIÉTÉS MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE le déneigement des patinoires et des propriétés municipales est requis sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne possède pas assez d'équipement;

CONSIDÉRANT l'offre de service obtenue de la part de « J.-René Lafond inc. », sans opérateur, pour la location d'un tracteur modèle New Holland Boomer 3050, avec chargeur avant/godet, pneus industriels cloutés, souffleur 74'' conventionnel, pour une période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> novembre 2021 jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2022, pour un montant forfaitaire de 13 000 \$, plus toutes les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de monsieur Jean-François Brunet, directeur général.

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte l'offre de l'entreprise « J.-René Lafond inc. » pour la location d'un tracteur modèle New Holland Boomer 3050 pour une période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> novembre 2021 jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2022 au montant de 13 000 \$, plus toutes les taxes applicables.

QUE cette dépense soit payable à même le poste budgétaire numéro 02-316-00-516.

Adoptée à l'unanimité

11.2  
**21-11-470** **AUTORISATION DE DÉPENSES DANS LE CADRE DU MARCHÉ FESTIF DE BROWNSBURG-CHATHAM DU 4 DÉCEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE le 4 décembre 2021 la Ville de Brownsburg-Chatham tiendra une journée dans le cadre du marché festif;

CONSIDÉRANT QUE cette activité sera bénéfique pour le bien-être de la communauté et elle permettra ainsi de rassembler les citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QU'afin de bien planifier cette activité, il y a lieu de réserver un certain montant d'argent pour les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur général, monsieur Jean-François Brunet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marilou Laurin et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général, monsieur Jean-François a réservé une somme de 15 000 \$ pour la réalisation de cet événement.

QUE cette somme d'argent soit prise à même le poste budgétaire numéro 02-720-00-447.

Adoptée à l'unanimité

11.3  
**21-11-471** **AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 18-05-154 AFIN D'Y INCLURE LE MISTRAL LAURENTIDES (ASSOCIATION HOCKEY FÉMININ DES LAURENTIDES)**

CONSIDÉRANT la résolution 18-05-154 et qu'il y a lieu de l'amender;

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Brownsburg-Chatham de favoriser la participation sportive des jeunes de tous sexes et genres à des niveaux supérieurs;

CONSIDÉRANT les coûts importants d'inscription pour le Mistral Laurentides (Association Hockey féminin des Laurentides) pour les joueuses évoluant au sein de leur club;

CONSIDÉRANT QUE les associations locales de hockey féminin n'offrent pas les niveaux AA et AAA;

CONSIDÉRANT QU'une contribution maximale de 500,00 \$ par saison est offerte aux joueurs de 18 ans et moins qui évoluent au hockey masculin AA et AAA avec les Sélects du Nord;

CONSIDÉRANT QU'il serait important, dans un souci d'équité, d'offrir cette même contribution aux joueuses de 18 ans et moins qui évoluent au hockey féminin AA et AAA avec le Mistral Laurentides (Association Hockey féminin des Laurentides);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation soumise par le directeur du service des loisirs, monsieur Stéphane Therrien.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marilou Laurin et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le présent amendement à la résolution numéro 18-05-154.

Adoptée à l'unanimité

### **21-11-472 11.4 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ENTREPRISE NEUROMOTRIX**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire encourager une entreprise locale établie à Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE la vocation de ladite entreprise reflète les valeurs de la Ville pour l'aide aux aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville encourage les efforts pour une bonne santé physique et mentale chez les aînés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport du directeur du camping et du service des loisirs, monsieur Stéphane Therrien.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement de la contribution financière à l'entreprise Neuromotrix au montant de 180 \$.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**21-11-473 11.5 MISE À NIVEAU DE LA BOUCLE « L » ET AJOUT DE 11 NOUVEAUX SITES AU CAMPING MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE la plomberie et l'électricité doivent être mise à niveau dans la boucle « L » du camping municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut garder un standard de qualité pour les clients;

CONSIDÉRANT QUE l'espace nécessaire est existant sur le site du camping pour développer onze (11) nouveaux sites;

CONSIDÉRANT QUE l'amortissement se fera sur une période de deux (2) ans provenant du revenu annuel additionnel de 41 800 \$ des onze (11) nouveaux sites;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport du directeur du camping et de la marina, monsieur Stéphane Therrien.

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport du directeur du camping et du service des loisirs, monsieur Stéphane Therrien.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise les dépenses auprès de plusieurs fournisseurs pour la mise à niveau de la Boucle « L » et le développement de onze (11) nouveaux sites pour un montant de 77 450 \$, plus les taxes applicables.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la mise en disponibilité d'un montant de 77 500 \$ en provenance du fonds de roulement remboursable sur une période de dix (10) ans par le fonds d'administration général.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise de retourner à la fin des travaux tout solde résiduaire à son fonds d'origine.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

21-11-474 13.1 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-2021-00834 – LOT VACANT 6 432 219 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LA RUE DE L'AMBROSIA – NOMBRE D'ÉTAGES D'UN GARAGE PRIVÉ DÉTACHÉ**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2021-00834 présentée par monsieur Mario Laurin, pour le lot vacant 6 432 219 du cadastre du Québec, situé sur la rue de l'Ambrosia, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser un garage privé détaché possédant deux (2) étages alors que la réglementation stipule que le nombre maximal d'étages pour un garage privé détaché est d'un (1);

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Plan d'implantation projeté;
- Plan de construction;
- Lettre de motivation.

ATTENDU QUE le lot visé est situé dans la zone villégiature V-420 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE les membres refusent la demande de dérogation mineure et recommandent au demandeur d'augmenter en superficie à la place d'en étage;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser la demande de dérogation mineure numéro DM-2021-00834 présentée par monsieur Mario Laurin, pour le lot vacant 6 432 219 du cadastre du Québec, situé sur la rue de l'Ambrosia, à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure numéro DM-2021-00834 présentée par monsieur Mario Laurin, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 pour le lot vacant 6 432 219, situé sur la rue de l'Ambrosia, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser un garage privé détaché possédant deux (2) étages alors que la réglementation stipule que le nombre maximal d'étages pour un garage privé détaché est d'un (1).

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

13.2

**21-11-475 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-2021-00837 –  
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 10, CHEMIN SINCLAIR (LOT  
4 234 689 DU CADASTRE DU QUÉBEC) – DISTANCE  
ENTRE LA MAISON ET LA LIGNE DE LOT AVANT**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2021-00837 présentée par madame Carole St-Jean et monsieur Michel Guérard, pour la propriété située au 10, chemin Sinclair, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser le maintien d'une résidence unifamiliale isolée à une distance de 11,70 mètres de la ligne de lot avant alors que la grille des spécifications de la zone V-419 stipule qu'une distance de 12 mètres doit être conservée entre le bâtiment principal et la ligne de lot avant;

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Matrice graphique ;
- Plan accompagnant le certificat de localisation.

ATTENDU QUE le lot visé est situé dans la zone villégiature V-419 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette requête de dérogation mineure vise à régulariser le titre de propriété;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2021-00837 présentée par madame Carole St-Jean et monsieur Michel Guérard, pour la propriété située au 10, chemin Sinclair, à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2021-00837 présentée par madame Carole St-Jean et monsieur Michel Guérard, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 pour la propriété située au 10, chemin Sinclair, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser le maintien d'une résidence unifamiliale isolée à une distance de 11,70 mètres de la ligne de lot avant alors que la grille des spécifications de la zone V-419 stipule qu'une distance de 12 mètres doit être conservée entre le bâtiment principal et la ligne de lot avant.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

13.3

**21-11-476 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-2021-00838 –  
LOT PROJETÉ 6 461 768 DU CADASTRE DU QUÉBEC,  
SITUÉ SUR LA ROUTE DU NORD – SUPERFICIE DU LOT**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2021-00838 présentée par monsieur Richard Crête, pour le lot projeté 6 461 768 du cadastre du Québec, situé sur la route du Nord, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser :

- Pour le lot projeté 4 641 768 une superficie de 3 000 mètres carrés alors que la réglementation stipule que tout nouveau lot dans une aire de confinement du cerf de Virginie doit avoir une superficie minimale de 5 000 mètres carrés;
- Pour le lot projeté 4 641 768 une profondeur de 63,72 mètres alors que la réglementation stipule que tout nouveau lot dans une aire de confinement du cerf de Virginie doit avoir une profondeur minimale de 80 mètres;
- Pour le lot projeté 4 641 768 une largeur de 46,73 mètres alors que la réglementation stipule que tout nouveau lot, dont la façade, est située sur la route 327 doit avoir une largeur minimale de 100 mètres.

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Plan d'opération cadastrale;
- Matrice graphique ;
- Lettre de motivation.

ATTENDU QUE le lot visé est situé dans la zone villégiature V-421 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande mineure vise à permettre au requérant de construire un garage sur une portion de terrain dont le relief est moins accidenté;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2021-00838 présentée par monsieur Richard Crête, pour le lot projeté 6 461 768 du cadastre du Québec, situé sur la route du Nord, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE selon l'article 145.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général, une dérogation mineure ne peut être accordée.

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE, sur la foi de l'article 145.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure numéro DM-2021-00838 présentée par monsieur Richard Crête, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 pour le lot projeté 4 641 768 du cadastre du Québec, situé sur la route du Nord, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

- Pour le lot projeté 4 641 768 une superficie de 3 000 mètres carrés alors que la réglementation stipule que tout nouveau lot dans une aire de confinement du cerf de Virginie doit avoir une superficie minimale de 5 000 mètres carrés;
- Pour le lot projeté 4 641 768 une profondeur de 63,72 mètres alors que la réglementation stipule que tout nouveau lot dans une aire de confinement du cerf de Virginie doit avoir une profondeur minimale de 80 mètres;
- Pour le lot projeté 4 641 768 une largeur de 46,73 mètres alors que la réglementation stipule que tout nouveau lot, dont la façade, est située sur la route 327 doit avoir une largeur minimale de 100 mètres.

Adoptée à l'unanimité

13.4

21-11-477

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-2021-00839 – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 985, ROUTE DES OUTAOUAIS (LOTS 4 423 155 ET 4 424 307 DU CADASTRE DU QUÉBEC) – ESPACE DE STATIONNEMENT ET ESPACE DE VERDURE EN COUR AVANT**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2021-00839 présentée par madame Ginette Boudrias et Monsieur Mario Boudrias, pour la propriété située au 985, route des Outaouais (lots 4 423 155 et 4 424 307 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser :

- Une superficie d'espace de stationnement en cour avant de 147,12 mètres carrés alors que la réglementation stipule qu'une superficie maximale de 30 % (108,20 mètres carrés) de la cour avant peut être utilisée pour l'espace de stationnement (cases et allée de circulation);
- Une entrée charretière à une distance de 0 mètre de la ligne de terrain latérale gauche alors que la réglementation stipule qu'une distance de 1 mètre doit être conservée entre l'entrée charretière et les lignes de terrain latérales et arrières;
- Un espace de stationnement (cases et allée de circulation) empiétant de 5,3 mètres dans le prolongement des lignes latérales du bâtiment principal alors que la réglementation stipule qu'un empiètement maximal de 3 mètres est autorisé;

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

- Une superficie d'espace de verdure en cour avant de 40 % (143,86 mètres carrés) alors que la réglementation stipule qu'une superficie minimale de 75 % (270,49 mètres carrés) d'espaces de verdure doit être conservée en cour avant pour une zone de villégiature.

ATTENDU QUE les documents suivants déposés au soutien de cette demande: sont

- Plan d'implantation avant et après ;
- Extrait de la matrice graphique ;
- Photos du terrain et de la résidence;
- Lettre de motivation.

ATTENDU QUE le lot visé est situé dans la zone villégiature V-424 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure vise à permettre aux propriétaires de régulariser la situation d'infraction à la réglementation municipale et d'assurer la sécurité des propriétaires à la sortie de leur entrée;

ATTENDU QUE les membres du comité sont d'avis favorable pour une superficie du stationnement en cour avant de 147,12 mètres carrés et une superficie d'espace de verdure en cour avant de 40 % soit 143,86 mètres carrés). Cependant, ils refusent les autres items de la demande et demandent aux propriétaires de se conformer à la réglementation d'ici le 30 juin 2022;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande pour la demande de dérogation mineure numéro DM-2021-00839 présentée par madame Ginette Boudrias et Monsieur Mario Boudrias, pour la propriété située au 985, route des Outaouais (lots 4 423 155 et 4 424 307 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham :

D'accepter les items visant à autoriser :

- Une superficie d'espace de stationnement en cour avant de 147,12 mètres carrés alors que la réglementation stipule qu'une superficie maximale de 30 % (108,20 mètres carrés) de la cour avant peut être utilisée pour l'espace de stationnement (cases et allée de circulation);
- Une superficie d'espace de verdure en cour avant de 40 % (143,86 mètres carrés) alors que la réglementation stipule qu'une superficie minimale de 75 % (270,49 mètres carrés) d'espaces de verdure doit être conservée en cour avant pour une zone de villégiature;et

De refuser les items visant à autoriser :

- Une entrée charretière à une distance de 0 mètre de la ligne de terrain latérale gauche alors que la réglementation stipule qu'une distance de 1 mètre doit être conservée entre l'entrée charretière et les lignes de terrain latérales et arrières;

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

- Un espace de stationnement (cases et allée de circulation) empiétant de 5,3 mètres dans le prolongement des lignes latérales du bâtiment principal alors que la réglementation stipule qu'un empiètement maximal de 3 mètres est autorisé.

ATTENDU QUE des commentaires et des observations ont été formulés pendant la séance du conseil municipal par le demandeur monsieur Mario Boudrias.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QUE le conseil municipal pour la demande de dérogation mineure numéro DM-2021-00-00839 présentée par madame Ginette Boudrias et Monsieur Mario Boudrias, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement à la propriété située au 985, route des Outaouais (lots 4 423 155 et 4 424 307 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham :

Accepte les items visant à autoriser :

- Une superficie d'espace de stationnement en cour avant de 147,12 mètres carrés alors que la réglementation stipule qu'une superficie maximale de 30 % (108,20 mètres carrés) de la cour avant peut être utilisée pour l'espace de stationnement (cases et allée de circulation);
- Une superficie d'espace de verdure en cour avant de 40 % (143,86 mètres carrés) alors que la réglementation stipule qu'une superficie minimale de 75 % (270,49 mètres carrés) d'espaces de verdure doit être conservée en cour avant pour une zone de villégiature;

Accepte conditionnellement l'item qui vise autoriser :

- Une entrée charretière à une distance de 0 mètre de la ligne de terrain latérale gauche alors que la réglementation stipule qu'une distance de 1 mètre doit être conservée entre l'entrée charretière et les lignes de terrain latérales et arrières.  
\*Une lettre du voisinage doit nous être transmise nous confirmant que l'acceptation de cet item ne lui causera aucun préjudice sérieux.

Refuse l'item visant à autoriser :

- Un espace de stationnement (cases et allée de circulation) empiétant de 5,3 mètres dans le prolongement des lignes latérales du bâtiment principal alors que la réglementation stipule qu'un empiètement maximal de 3 mètres est autorisé.

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

13.5

21-11-478

**DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2021-038 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT LA RÉNOVATION DU GARAGE PRIVÉ DÉTACHÉ (REPLACEMENT DE MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR) – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1321, ROUTE DES OUTAOUAIS (LOTS 4 423 155 ET 4 424 307 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**

ATTENDU QUE la présente résolution vient abroger la résolution numéro 21-05-206 adoptée le 4 mai 2021 visant la demande de PIIA numéro 2021-0014;

ATTENDU QUE la demande numéro 2021-00210 visant la construction d'un garage privé détaché pour la propriété située au 1321, route des Outaouais (lots 4 424 296 et 4 424 297 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Construction garage privé détaché.

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone villégiature V-423 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Matériaux retenus;
- Plan de construction et d'implantation;
- Images de la résidence et du voisinage.

ATTENDU QUE les matériaux et couleurs retenus pour cette demande sont:

- Revêtement extérieur en CanExel LP bois de grange (D5) et pierre Fusion Great Lakes couleur Fawn;
- Revêtement de toiture en tôle de couleur gris pâle pour s'harmoniser avec celui du bâtiment principal;
- Portes, fenêtres et porte de garage de couleur blanc avec verre satiné.

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande numéro 2021-00210 visant la construction d'un garage privé détaché pour la propriété située au 1321, route des Outaouais (lots 4 424 296 et 4 424 297 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal accepte la demande du requérant et en conséquence, d'autoriser le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un permis visant la construction d'un garage privé détaché pour la propriété située au 1321, route des Outaouais (lots 4 424 296 et 4 424 297 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

Cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

13.6  
21-11-479 **DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2021-039 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL (REPLACEMENT DES FENÊTRES DU BÂTIMENT PRINCIPAL) – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 173, CHEMIN DE DALESVILLE SUD (LOT 4 234 525 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**

ATTENDU QUE la demande de certificat d'autorisation numéro 2021-00805 vise la rénovation du bâtiment principal (remplacement des fenêtres du 2<sup>e</sup> étage du bâtiment principal) propriété située au 173, chemin Dalesville Sud (lot 4 424 525 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Le remplacement des fenêtres du 2<sup>e</sup> étage du bâtiment principal.

ATTENDU QUE la propriété est située dans la zone villégiature V-403 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Matériaux retenus;
- Détail des fenêtres;
- Images de la résidence et du voisinage.

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE les matériaux et couleurs retenus pour cette demande sont:

- Fenêtres en PVC à guillotine de couleur blanche.

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de certificat d'autorisation numéro 2021-00805 vise la rénovation du bâtiment principal (remplacement des fenêtres du 2<sup>e</sup> étage du bâtiment principal) propriété située au 173, chemin Dalesville Sud (lot 4 424 525 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal accepte la demande du requérant et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment principal (remplacement des fenêtres du 2<sup>e</sup> étage) à la propriété située au 173, chemin Dalesville Sud (lot 4 234 525 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

Cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

21-11-480 13.7 **DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2021-040 RELATIVE À UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL (POSTE DE SURPRESSION) – LOT 4 235 533 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LA RUE PRINCIPALE, DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-00777 vise la construction d'un bâtiment principal (poste de surpression municipal) sur le lot 4 235 533 du cadastre du Québec, situé sur la rue Principale, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Construction d'un poste de surpression municipal.

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone centre-ville Cv-702 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Matériaux retenus;
- Plan de construction;
- Images de la résidence et du voisinage.

ATTENDU QUE les matériaux et couleurs retenus pour cette demande sont:

- Revêtement extérieur en CanExel de couleur gris brume;
- Revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur noir 2 tons;
- Porte en aluminium de couleur blanche;
- Fascias et soffites en aluminium blanc.

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de permis numéro 2021-00777 pour la construction d'un bâtiment principal (poste de surpression municipal) sur le lot 4 235 533 du cadastre du Québec, situé sur la rue Principale, à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal accepte la demande du requérant et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un permis pour la construction d'un bâtiment principal (poste de surpression municipal) sur le lot 4 235 533 du cadastre du Québec, situé sur la rue Principale, à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

Cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

13.8

21-11-481

**DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2021-041 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL (REMPACEMENT DE LA TOITURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL) – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 172, ROUTE DU CANTON (LOT 4 422 543 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**

ATTENDU QUE la demande de certificat d'autorisation numéro 2021-00836 vise la rénovation du bâtiment principal (remplacement du revêtement de la toiture du bâtiment principal) pour la propriété située au 172, route du Canton (lot 4 422 543 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Remplacement du revêtement de la toiture du bâtiment principal.

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone Îlot déstructuré D-917 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Matériaux retenus;
- Images de la résidence et du voisinage.

ATTENDU QUE le matériel et couleur retenus pour cette demande est:

- Revêtement de toiture en membrane TPO blanche.

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de certificat d'autorisation numéro 2021-00836 vise la rénovation du bâtiment principal (remplacement du revêtement de la toiture du bâtiment principal) pour la propriété située au 172, route du Canton (lot 4 422 543 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal accepte la demande des requérants et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un certificat d'autorisation pour la propriété située au 172, route du Canton (lot 4 422 543 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

Cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

13.9

21-11-482

**DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2021-042 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT LA RÉNOVATION DU GARAGE PRIVÉ DÉTACHÉ (REMPACEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR) – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 18, CHEMIN DE DALESVILLE (LOT 4 677 415 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013**

ATTENDU QUE la demande de certificat d'autorisation numéro 2021-00844 vise la rénovation du garage privé détaché (remplacement du revêtement extérieur du garage privé détaché) pour la propriété située au 18, chemin de Dalesville (lot 4 677 415 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE les travaux visés sont :

- Remplacement du revêtement extérieur du garage privé détaché.

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone villégiature V-402 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Matériaux retenus;
- Photo montrant le garage;
- Images de la résidence et du voisinage.

ATTENDU QUE les matériaux et couleurs retenus pour cette demande sont :

- Revêtement extérieur : Pierre des champs de couleur gris;
- Revêtement extérieur : Pruche naturelle.

ATTENDU QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de certificat d'autorisation numéro 2021-00844 vise la rénovation du garage privé détaché (remplacement du revêtement extérieur du garage privé détaché) pour la propriété située au 18, chemin de Dalesville (lot 4 677 415 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal accepte la demande du requérant et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un certificat d'autorisation pour la rénovation du garage privé détaché, pour la propriété située au 18, chemin de Dalesville (lot 4 677 415 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

Cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité

13.10

21-11-483

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 197-05-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE RETIRER L'USAGE ACCESSOIRE À L'HABITATION « LOCATION À COURT SÉJOUR » DANS LES ZONES DE VILLÉGIATURE V-423 À V-425 ET V-427**

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 septembre 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 7 septembre 2021;

ATTENDU QUE, conformément aux pouvoirs découlant de l'arrêté numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021, la Ville a remplacé la procédure la consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une consultation écrite de 15 jours annoncés préalablement par un avis public;

ATTENDU QU'aucune question n'a été reçue relativement à ce projet de règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement doit faire l'objet d'une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre) des zones visées et contiguës, selon l'article 21.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique (RLRQ, c. E-14.2);

# ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QU'un processus d'amendement au règlement de zonage est initié afin de retirer l'usage accessoire à l'habitation « Location à court séjour » dans les zones de villégiature V-423 à V-425 et V-427.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

## **ARTICLE 1**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, pour les zones de villégiature V-423 à V-425 et V-427 en y retirant l'usage accessoire à l'habitation « Location à court séjour ».

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

## **ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Kévin Maurice  
Maire

---

M<sup>e</sup> Pierre-Alain Bouchard  
Greffier et directeur du  
Service juridique

Avis de motion :

Le 7 septembre 2021

Adoption du projet :

Le 7 septembre 2021

Adoption du second projet :

Le 5 octobre 2021

Adoption du règlement :

Le 16 novembre 2021

Approbation de la MRC :

Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

13.11  
**MOTION** **AVIS DE MOTION : PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-07-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE UTILITÉ PUBLIQUE (P2) DANS LA ZONE CENTRE-VILLE CV-702 ET Y PERMETTRE L'USAGE SPÉCIFIQUE « POSTE DE SURPRESSION » (P205)**

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement est par les présentes déposés par madame la conseillère Martine Renaud qu'à une séance ultérieure de conseil municipal, il adoptera ou fera adopté le projet de règlement numéro 197-07-2021 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage utilité publique (P2) dans la zone centre-ville CV-702 et y permettre l'usage spécifique « poste de surpression » (P205).

13.12  
**21-11-484** **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-07-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE UTILITÉ PUBLIQUE (P2) DANS LA ZONE CENTRE-VILLE CV-702 ET Y PERMETTRE L'USAGE SPÉCIFIQUE « POSTE DE SURPRESSION » (P205)**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le conseil municipal à la séance ordinaire le 16 novembre 2021;

ATTENDU QU'une démarche d'amendement au règlement de zonage est initiée afin de permettre l'usage Utilité publique (P2) dans la zone centre-ville Cv-702 et y permettre l'usage spécifique «Poste de surpression» (P205);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à son chapitre 2, section 2.2.4, en ajoutant sous Utilité publique (P2), un usage identifié comme «P205» à la suite de l'usage identifié comme «P204» et qui se lira comme suit :

« P205: Poste de surpression».

# *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

## **ARTICLE 2**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, pour la zone centre-ville Cv-702 en y ajoutant l'usage « Poste de suppression » identifié comme « P205 » sous la classe d'usage (P2) et en y ajoutant une disposition particulière sous l'onglet « Usage(s) spécifiquement autorisé(s) », une note (1) et placée à la suite de l'usage déjà autorisé et se lisant comme suit :

« (1) : ..., P205 »

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

## **ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Kévin Maurice  
Maire

---

M<sup>e</sup> Pierre-Alain Bouchard  
Greffier et directeur du  
Service juridique

Avis de motion : 16 novembre 2021  
Adoption du projet : 16 novembre 2021  
Adoption du 2<sup>e</sup> projet :  
Adoption du Règlement :  
Approbation de la MRC :  
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

## **MOTION**

13.13

**AVIS DE MOTION : PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 196-02-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 196-2013, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA CARTE 5 SUR LES AFFECTIIONS DU SOL (FEUILLETS 1 ET 2)**

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement est par les présentes déposés par monsieur le conseiller Pierre Baril qu'à une séance ultérieure de conseil municipal, il adoptera ou fera adopter le projet de règlement numéro 196-02-2021 amendant le Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 196-2013, tel que déjà amendé, afin de modifier la carte 5 sur les affectiions du sol (feuilletts 1 et 2).

# Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

13.14  
21-11-485 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 196-02-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 196-2013, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA CARTE 5 SUR LES AFFECTIIONS DU SOL (FEUILLETS 1 ET 2)**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le conseil municipal à sa séance ordinaire du 16 novembre 2021;

ATTENDU QUE le règlement du plan d'urbanisme, tel que déjà amendé, de la Ville de Brownsburg-Chatham dans le but de modifier les deux feuillets de la carte 5 sur les affectations du sol;

ATTENDU QUE cette modification vise à changer l'affectation de l'ancienne zone résidentielle R-601 pour la nouvelle zone centre-ville Cv-715;

ATTENDU QUE le changement d'affectation a déjà été effectué dans les deux feuillets de l'annexe 1 du règlement de zonage 197-2013.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

## ARTICLE 1

### MODIFICATION DE LA CARTE 5

La carte 5 intitulée Les affectations du sol de l'annexe cartographique est modifiée ainsi :



## ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

# *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

## **ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Kévin Maurice  
Maire

---

M<sup>c</sup> Pierre-Alain Bouchard  
Greffier et directeur du  
Service juridique

Avis de motion : Le 16 novembre 2021  
Adoption du projet : Le 16 novembre 2021  
Adoption du 2<sup>e</sup> projet :  
Adoption du Règlement :  
Approbation de la MRC :  
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

21-11-486

13.15

**CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2021-00024 – CRÉATION DES LOTS 6 463 592 ET 6 463 593 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MONSIEUR MIKAEL LANTHIER POUR ET AU NOM DE LA COMPAGNIE LES ENTREPRISES 272 INC.**

ATTENDU QUE monsieur Mikael Lanthier pour et au nom de la compagnie Les Entreprises 272 inc. a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2021-00024 afin de procéder à la création des lots 6 463 592 et 6 463 593 du cadastre du Québec faits à partir du lot rénové 4 236 355 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pascal Beaulieu, arpenteur-géomètre, sous la minute 3271, dossier numéro 201498MB1, en date du 6 octobre 2021, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots distincts destinés à la construction d'habitations trifamiliales qui auront front sur la rue Park;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, de terrains de jeux et en espaces naturels, ou de verser une somme d'argent qui doit représenter 10 % de la valeur de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale;

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du coordonnateur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, monsieur Thomas Groulx.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10 % en argent représente un montant de 3 190 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section « Renseignements comptables » du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

13.16  
**21-11-487** **CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2021-00026 – CRÉATION DU LOT 6 474 768 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MONSIEUR VINCENT CHARTRAND ET MADAME CÉLINE LAMBERT**

ATTENDU QUE monsieur Vincent Chartrand et madame Céline Lambert ont déposé une demande de permis de lotissement numéro 2021-00026 afin de procéder à la création du lot 6 474 768 du cadastre du Québec fait à partir des lots rénovés 4 677 803 (ancienne partie du lot 1033), lot 4 677 801 (ancien lot 1033-35), lot 4 678 482 (ancien lot 1033-32), lot 4 678 483 (ancien lot 1033-33), lot 4 678 484 (ancien lot 1033-34), lot 4 678 485 (ancien lot 1033-36) et lot 4 678 572 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pascal Beaulieu, arpenteur-géomètre, sous la minute 3267, dossier numéro 201385MB1, en date du 4 octobre 2021;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création d'un (1) lot distinct. Le lot est situé en front d'un cadastre de rue mais dont la rue n'est pas aménagée;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, de terrains de jeux et en espaces naturels, de verser une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du coordonnateur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, monsieur Thomas Groulx.

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière du lot 4 677 803 du cadastre du Québec, la contribution de 10 % en argent représente un montant de 5 500 \$.

Adoptée à l'unanimité

13.17

21-11-488

**ARRÊT DE LA PROCÉDURE D'AMENDEMENT À LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 196-02-2020 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 196-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER UNE PLANIFICATION PARTICULIÈRE DES SECTEURS D'AFFECTATION RURALE ET DE VILLÉGIATURE DU SECTEUR NORD DE LA VILLE**

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le conseil municipal à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2020 visant le projet de règlement numéro 196-02-2020 afin d'ajouter une planification particulière des secteurs d'affectation rurale et de villégiature du secteur nord de la Ville;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 196-02-2020 a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2020;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 196-01-2021 remplace le projet de règlement numéro 196-02-2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham met fin à la procédure d'amendement du Règlement numéro 196-02-2020.

Adoptée à l'unanimité

### ***PÉRIODE DE QUESTIONS***

La période des questions est ouverte.

*De 20 h 15 à 20 h 16 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers, les membres du conseil et de l'administration répondent aux questions.*

*Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham*

**21-11-489 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

À 20 h 16 il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

---

Kévin Maurice,  
Maire

---

M<sup>e</sup> Pierre-Alain Bouchard,  
Greffier et directeur du Service  
juridique